

- 26 juillet 2018
- La Tribune
- LUC LAROCHELLE luc.larochelle@latribune.qc.ca

## En face de la réalité

Ça ne lésine pas en matière de terrorisme. Filtrage des messages informatiques, contrôles renforcés dans les aéroports et les postes frontaliers, déploiements policiers pour dissuader ou renforcer le sentiment de sécurité, tout s'enclenche dès qu'une menace pointe à l'horizon.



— PHOTO SPECTRE MÉDIA, RENÉ MARQUIS **II est anormal que les preuves d'une invasion de moules zébrées dans le lac Memphrémagog nous arrivent d'un organisme ayant un budget de 80 000 \$ plutôt que des autorités provinciales nous servant des mises en garde depuis 20 ans.**

Qu'avons-nous fait, à part nous dire que c'était un mauvais présage, après avoir découvert, en juillet 2017, une première moule zébrée sur une plage du lac Memphrémagog?

« Nous avons installé d'autres panneaux d'information pour informer les citoyens du risque de propagation », répond le préfet de la MRC Memphrémagog, Jacques Demers.

C'est mieux que rien et c'est plus que ce que font la plupart d'autres MRC de la province face au danger que représentent les mollusques d'eau douce.

L'alerte orange a cependant été bien pâle au cours de la dernière année par rapport aux craintes qui avaient été invoquées par la même organisation au moment d'imposer, en 1996, le lavage des bateaux. Cette obligation est maintenue depuis 12 ans, bien que parfois appliquée de façon aléatoire.

Quand on vaporise timidement de l'eau comme si l'objectif était de rafraîchir la coque au lieu d'effectuer le lavage à pression recommandé, ou lorsque l'eau de lavage potentiellement contaminée s'écoule dans le lac que l'on veut protéger, la crédibilité est passablement diluée.

« L'application de la décision prise la MRC relève des municipalités et je ne vous cacherai pas que la rigueur n'a pas été la même partout. Comme d'autres, j'en ai été témoin et ça fait partie des choses à revoir pour rendre nos efforts de prévention plus efficaces », convient M. Demers.

Un premier recensement sousmarin effectué sur des bases scientifiques confirme la présence, la dispersion, ainsi que les premiers cycles de reproduction de la moule zébrée dans le lac qui est la source d'eau potable des deux villes les plus peuplées de la région, Sherbrooke et Magog.

Je traçais un parallèle avec le terrorisme au début du texte, mais n'exagérons rien. La moule zébrée n'est pas une bombe de destruction massive. Pas non plus un monstre marin s'attaquant aux humains, et même pas une sangsue cherchant à nous faire une petite incision pour ses besoins en sang.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP) nous décrit ainsi la menace :

« Espèce envahissante redoutable et très prolifique qui entraîne de nombreuses répercussions écologiques, économiques et sociales. Elle peut obstruer différents types de systèmes hydrauliques, notamment les prises d'eau potable, et engendrer des problèmes d'approvisionnement en eau. Elle peut aussi encrasser les embarcations et les endommager. Les coûts liés au contrôle de la moule zébrée représentent des millions de dollars annuellement. De plus, elle est pratiquement indélogeable. » Juste ça! Mais justement, à cause de tout cela, il est anormal que les preuves irréfutables d'une invasion de moules zébrées dans le lac Memphrémagog nous proviennent d'un organisme dont le budget annuel est de 80 000 \$, salaire du vérificateur financier inclus, alors que le Ministère multipliant les mises en garde depuis 20 ans (MFFP) est, lui, financé à hauteur de 500 M\$.

Il serait inacceptable que l'engagement du gouvernement provincial se limite une fois de plus au rôle du pompier arrosant les feux avec de l'argent de fond de tiroir, comme il vient de le faire en débloquant 8 M\$ .... sur une période de cinq ans pour aider à éradiquer le myriophylle à épis et autres plantes exotiques menaçant des centaines de cours d'eau. Une risée par année, c'est assez.

La région doit mieux s'organiser, exiger d'abord des répondants provinciaux qu'ils assument leurs responsabilités au sein d'un comité régional qui devra élaborer un plan d'action impliquant des suivis réguliers et rigoureux avec promesse de transparence. L'adhésion des propriétaires de bateaux, des riverains et des autres citoyens dans la lutte visant à contre la moule zébrée passe par la connaissance et le rétablissement du niveau de confiance. Ces deux volets ont été négligés tant que nous avons cru la menace écartée.